

qu Mairie d'Aureville

4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29


Fax : 05 61 76 41 36

Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Aureville



Mairie



Mardi 21 janvier 2020

SOMMAIRE

Table des matières

Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) CAF31-36 communes-SICOVAL pour la période 2020-2025

Investissements avant le vote du budget

SUJETS SANS DEBAT

Vie Communale

Commission URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

Commission ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

CCAS

COMMUNICATION

Vie INTERCommunale

SICOVAL

QUESTIONS DIVERSES

Réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

CM 2020-01

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

RIOCROS Jean-Pierre
CAMUS Gabriel
TARROUX Francis
MANENT Corinne
SOLEIL Philippe
PAGANI-CABANNE Florence
ESPIC Xavier
SALEIL Georges
GILLES André
BACCHIN Patrice
CASSAN Christine

Absents excusés

PIQUET Marcelle
BUFF Florence
LANDREA Benoît
MOUMIN Jean-Marc

Ordre du jour : Réunion ordinaire

- **Approbation du compte rendu du 17 décembre 2019.**
 - **Sujet avec débats**
 - 1. Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) CAF31-36 communes-SICOVAL pour la période 2020-2025
 - 2. Investissements avant le vote du budget
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 11 / Pouvoir : 0 / Votants : 11

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame MANENT Corinne a été désignée secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) CAF31-36 COMMUNES-SICOVAL POUR LA PÉRIODE 2020-2025

CM-01-2020 – 01/01

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La CAF de la Haute-Garonne a mis en place une démarche globale et transversale de contractualisation avec l'instauration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui englobe tous les champs d'intervention de la branche famille tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement,

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources locales (associations, fédérations, ...), la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et à une complémentarité d'interventions pour améliorer et renforcer le service rendu aux populations.

Le portrait de territoire 2018, élaboré par le Sicoval et base de travail du diagnostic territorial, a permis de définir 3 enjeux :

- partenariat : partager, relier, fédérer
- cohésion sociale : vivre ensemble, appartenance, entraide
- numérique : donner du sens, soutenir le lien social, préparer l'avenir

Cette démarche est construite en deux temps :

- définition des enjeux et des objectifs du projet social de territoire (convention)
- déclinaison d'un plan d'actions, travaillé en ateliers partenariaux durant l'année 2020, avec les nouvelles équipes municipales (avenant complétant la convention)

Lors d'un premier atelier (03 décembre 2019), regroupant élus et techniciens des communes, du Sicoval et de la CAF 31, des objectifs ont été élaborés sur la base des 3 enjeux repérés.

Ces objectifs sont les suivants :

1/ Partenariat partager, relier, fédérer

Mettre en réseau les acteurs du champ de l'action et de la cohésion sociale

- Assurer la cohérence de la gouvernance territoriale
 - Organiser des temps de travail dédiés à la co-construction
 - Définir un projet commun et lisible par l'ensemble des acteurs et des publics (visée, limites, valeurs, méthode, calendrier)
- Renforcer le partenariat entre Sicoval et communes
 - Clarifier et reconnaître la place de chacun dans le pilotage (proposition d'une gouvernance "tournante")
 - Définir le projet commun en précisant ce qui peut relever de l'initiative ou de l'expérimentation locale
 - Apporter un appui à géométrie variable (selon les besoins ou la taille des communes)
- Assurer le partenariat entre communes / Sicoval et autres partenaires (institutions, associations,...)
 - Informer et associer les autres partenaires au projet
 - Prendre en considération et en compte leur apport dans la globalité du projet

Renforcer la cohérence éducative et améliorer la relation avec les familles

- Renforcer la continuité éducative (des acteurs et des organisations)
 - Articuler perspectives et actions des uns et des autres
 - Adapter les complémentarités
 - Enrichir la connaissance des publics en impliquant usagers, parents, salariés...
- Renforcer la mutualisation et l'harmonisation

- Mutualiser les ressources à l'échelle adéquate (intra-communale, entre communes, entre certaines communes et intercommunalité, entre l'ensemble des communes et l'intercommunalité...)
- Organiser régulièrement des temps de travail technique entre coordonnateurs (ou représentants)

2/ Cohésion sociale *Vivre ensemble, appartenance, entraide*

Adapter une offre de services aux publics et aux territoires

- Porter une attention particulière au parcours de vie des personnes (besoins spécifiques, ruptures, publics fragiles)
- Maintenir et développer l'offre de services, d'accompagnement et d'accueil
- Le handicap : *faut-il en faire un objectif à part entière ou pas ?*

Organiser la coordination opérationnelle des acteurs de l'action et de la cohésion sociales

- Accompagner les acteurs de l'action et de la cohésion sociales au regard de l'évolution sociétale (formation, écoute, échanges de pratique, veille, ...)

Lutter contre les discriminations et les précarités

Créer les conditions du Vivre Ensemble en favorisant le lien social, la solidarité et la mixité sociale

- Accueillir les nouveaux arrivants
- Favoriser la rencontre et le partage entre les générations
- Consolider et développer la participation citoyenne

3/ Numérique

Donner du sens, soutenir le lien social, préparer l'avenir

Accompagner aux usages du numérique pour tous les publics

- Accompagner la transformation du rapport de l'utilisateur avec l'administration (le 24/24 et sans se déplacer)
- Accompagner, former les agents dans l'évolution des métiers
- Accompagner particulièrement les seniors
- Développer un parcours attentionné à chacun en proposant une proximité accessible à tous (mairie, périscolaire, commune-ressource, personnel mutualisé, itinérance, formation de personnel qui intervient à domicile)
- Développer le partenariat avec le milieu associatif, les entreprises, les écoles, pour la formation des publics ; réaliser un état des lieux de l'existant en matière de matériels, compétence, médiation
- Porter à connaissance les actions réalisées et en cours en matière d'inclusion numérique

Eduquer au numérique pour tous les publics

- Développer le sens critique et l'éducation aux médias
- Prévenir les risques (démarches abusives, addictions)
- Proposer un parcours numérique, en pensant la continuité éducative et l'intergénérationnel
- Évoquer la notion de plaisir (innovation, FabLab)

Accompagner la parentalité

- S'adresser aux familles et pas uniquement aux enfants et aux jeunes
- Former les familles à l'utilisation d'outils d'inscription, de paiement en ligne, ...

Améliorer l'accès au droit et à l'information, lutter contre les déterminismes

- Utiliser le numérique comme un outil de lien social, de « réseau social »
- Développer la médiation entre les organismes et le public, depuis le « faire à la place de » jusqu'à l'autonomisation des usagers
- Assurer une veille sociale numérique pour repérer les publics fragiles (difficulté de lecture/écriture, refus du numérique)
- Conserver si possible une alternative au papier, en tout cas conserver le lien humain, notamment en direction des plus vulnérables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de s'engager dans une démarche de partenariat avec la CAF31 en approuvant la Convention Territoriale Globale qui prend effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 5 ans
- Autorise M. le maire à signer la CTG et son avenant déclinant son plan d'actions

- Charge M. le maire de l'exécution de la présente délibération et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

CM-01-2020 – 02/02

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 805 777.07 € (Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts»)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 51 000 € (< 25% x 805 777.07 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Aménagement des locaux communaux
 - Travaux éclairage école (art. 2135 – 2019/01) : **850 €**
 - Achat de matériel (art 2158 – 2019/01) : **150 €**
- Réfection de la toiture du château (art 2313 – 2017/03) : **50 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

COMMISSION URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

Réhabilitation du hangar en salle des fêtes

Les modifications du projet « OECO » Sont en cours.

La demande de subvention pour ces travaux sera déposée à la fin de l'année 2020 auprès du Département, de la Préfecture et de l'ADEME

Projet aménagement du château

Les travaux de rénovation de la toiture sont en cours. Jean-Pierre et Patrice ont fini de couper la glycine envahissant le toit.

Travaux divers

La deuxième partie d'élagage des arbres sur la place du village va être réalisée.

Le devis concernant la taille de la haie de la station dépurative a également été accepté.

Quelques coupes supplémentaires seront demandées à l'entreprise : chemin de Castelviel, bord du Cossignol, parc du château ...

*Lotissement Clos du Cossignol***Passerelle et liaison douce lotissement/Village**

Des devis de passerelles ont été demandés, ces travaux seront financés par le Pool Routier, en section investissement.

Vente de terrains communaux

A ce jour, 2 actes de vente ont été signés chez le notaire. Plusieurs rendez-vous sont programmés sur les semaines à venir.

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

*Écoles***SIEMCA**

Le SIEMCA a offert la galette le 16 janvier 2020.

RPI – Conseil de classe exceptionnel

Suite au questionnement des parents d'élèves et des enseignantes concernant l'organisation de la semaine scolaire à la prochaine rentrée, il est confirmé que les 4 jours ½ sont maintenus pour les 3 années à venir.

De même, la décision de report du RPI à 3 communes a été confirmée et validée.

Sport – BASC

Les activités du BASC continuent et se diversifient :

Cette semaine : sortie URBAN CORP (*Urban Corp. est la première salle française et européenne ENTIEREMENT dédiée à la pratique des sports à OBSTACLES !*), la semaine prochaine BEACH VOLLEY au CREPS.

Associations

AG Comité des Fêtes

Beaucoup de monde à cette Assemblée Générale, le Comité des Fêtes a réalisé plusieurs activités en 2019, le bilan financier a été présenté suivi par l'élection du nouveau bureau :

Président : Anthony BOISLIVEAU

Vice président : Nicolas DELMAS

Secrétaire : Emma MASSALAZ

Trésorier : Koceila GUAYRAUD

Campestral

Une nouvelle réunion le 13 janvier a permis de faire avancer encore un peu le projet.

CCAS

Tournée des aînés

Tournée toujours en cours

Diffusion d'un film documentaire le 1^{er} février 2020 sur la Nouvelle Zélande et présenté par Jacques et Oda BOISLIVEAU

COMMUNICATION

Cossignol info

Bons retour du bulletin annuel de la commune.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

À l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté:

- Extension du réseau d'assainissement au lotissement de Sabatéry.
- Renouvellement avec renforcement du réseau d'eau potable RD35.

Prochains rendez-vous : conférence des Maires et conseil de communauté le 2 mars 2020.

Service restauration.

Prochaine réunion le 28 janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Café citoyen

Les statuts de l'association ont été déposés en Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 22h. ☺

Bon anniversaire à Francis

Merci à Christine et Corinne pour la collation de ce soir.

Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 25 février 2020** à 20h30.

CM-01-2020 – 01/01 : Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) CAF31-36 communes-SICOVAL pour la période 2020-2025

CM-01-2020 – 02/02 : Investissements avant le vote du budget

1. <i>BACCHIN Patrice</i>	
2. <i>BUFF Florence</i>	Absente
3. <i>CAMUS Gabriel</i>	
4. <i>CASSAN Christine</i>	
5. <i>ESPIC Xavier</i>	
6. <i>GILLES André</i>	
7. <i>LANDREA Benoît</i>	Absent
8. <i>MANENT Corinne</i>	
9. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	Absent
10. <i>PAGANI-CABANNE Florence</i>	
11. <i>PIQUET Marcelle</i>	Absente
12. <i>RIOCROS Jean-Pierre</i>	
13. <i>SALEIL Georges</i>	
14. <i>SOLEIL Philippe</i>	
15. <i>TARROUX Francis</i>	